

EDITO

2ème étape du SCOT des Coteaux du Savès Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Je suis heureux de vous présenter la 2^{ème} lettre du SCOT des Coteaux du Savès.

La réflexion engagée en Janvier 2007 et le travail accompli depuis ont permis à vos élus de débattre et de se positionner sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD constitue la colonne vertébrale du SCOT en fixant les grands axes de développement du territoire pour les 15 prochaines années. C'est le résultat de cette réflexion que nous souhaitons vous présenter dans ce bulletin.

Nous, élus du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès, envisageons la possibilité d'un doublement de la population d'ici 2020 sur la totalité du territoire du SCOT.

Nous souhaitons donc poursuivre l'accueil de cette population mais nous voulons lier cette croissance démographique à une croissance économique.

Nous pourrions ainsi rester un territoire économiquement actif et limiter les longs déplacements domicile-travail.

De la même manière, nous souhaitons ajuster l'accueil des habitants à notre capacité à produire les équipements et les services nécessaires, tout en préservant la qualité de vie et l'équité.

Pour rester acteur des changements futurs, nous devons donc continuer à nous structurer et à développer ce projet ambitieux.

Nous restons à votre écoute et nous vous rappelons qu'un dossier d'information ainsi qu'un registre d'observations sont à votre disposition dans vos communes. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Gérard PAUL
Maire de Lias
Président du Syndicat Mixte du SCOT
Conseiller Général Canton de l'Isle Jourdain

SOMMAIRE

Le SCOT s'agrandit p.2

Qu'est-ce-que le SCOT ? p.2

La démarche d'élaboration du SCOT p.3

Notre ambition pour le territoire p.4

Les objectifs politiques du PADD p.5

La réalisation d'un diagnostic agricole p.7

Etude préalable a la mise en place d'un Agenda 21 local p.8

*Prochains rendez-vous:
Les ateliers du DOG p.8*

SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX DU SAVÈS

Siège : Mairie de Lias

32600 LIAS

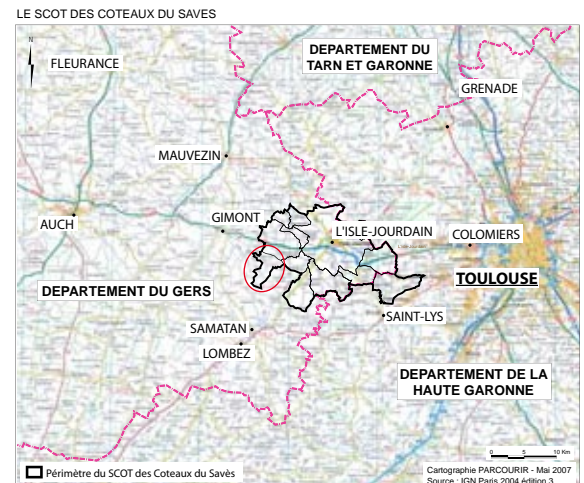
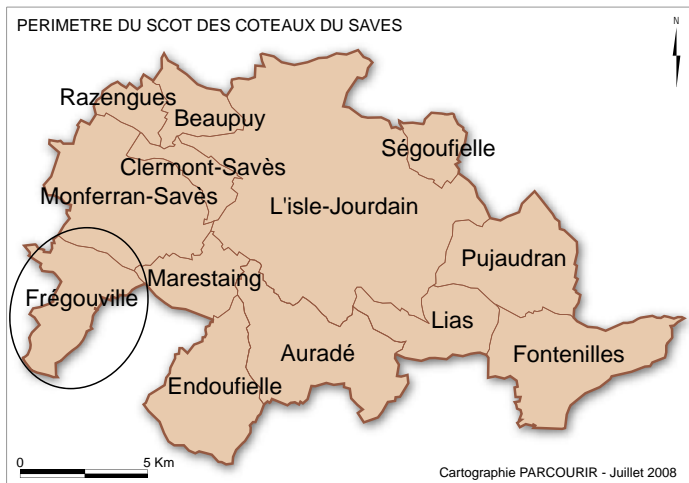
TEL : 05 62 07 49 31

FAX : 05 62 07 42 50

mail : coteauxdegascogne@wanadoo.fr

LE SCOT S'AGRANDIT

La Commune de Frégouville a rejoint le territoire du SCOT depuis le 1er janvier 2008. Voici la carte du nouveau périmètre du SCOT :



QU'EST-CE-QUE-LE SCOT ?

UN DOCUMENT D'URBANISME

Le SCOT est un document d'urbanisme intercommunal permettant aux collectivités locales de mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations économiques et commerciales et d'environnement.

C'est un document réglementaire et prescriptif qui organise et planifie le projet de territoire. Il impose ses orientations et prescriptions aux schémas et programmes intercommunaux (Schéma départemental de développement commercial, Programme Local de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains) ainsi qu'aux documents d'urbanisme communaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale) et certaines grosses opérations d'aménagement et foncières.

UNE DEMARCHE DE PROJET

Le SCOT détermine, pour les 15 ans à venir, les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le SCOT s'élabore dans le cadre d'une très large concertation avec les partenaires publics et privés et les acteurs socio-économiques du territoire

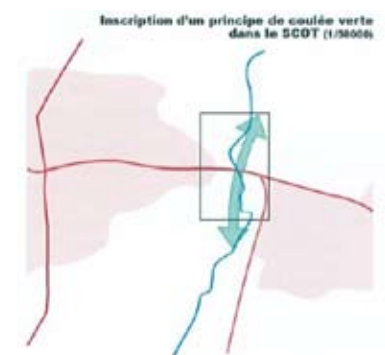
QU'EST-CE QUE LA COMPATIBILITE ENTRE LE SCOT ET LE PLU ?

Certaines politiques et opérations foncières ou d'aménagement doivent être compatibles avec le SCOT

La compatibilité entre le PLU et le SCOT se traduit par une obligation de respecter « l'esprit et l'économie générale » du SCOT dans le PLU et dans tout document ou procédure de niveau inférieur au SCOT.

Le document de niveau inférieur ne doit pas autoriser une opération qui va à l'encontre de ce qui est dit dans le document de niveau supérieur

Exemple: si le SCOT inscrit dans ses prescriptions le principe d'une coulée verte entre deux bourgs....



...le document d'urbanisme communal doit retranscrire ce principe dans le PLU:

- localisation précise
- transcription parcellaire et zonale
- règlement associé.

Source: le SCOT: contenu et méthodes - DGUHC/CERTU

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PADD

Du diagnostic aux enjeux...

de janvier à mai 2007

2 Comités de pilotage

5 Ateliers de diagnostic partagé.

... aux scénarios possibles de développement...

de juin à septembre 2007

2 Comités de pilotage

... et au PADD du SCOT

d'octobre 2007 à février 2008

4 Comités de pilotage

3 ateliers partagés pour le PADD

Le Syndicat Mixte des Coteaux du Savès, créé en 2005, a mis en œuvre sa compétence SCOT dès 2007, avec l'aide du bureau d'études PARCOURIR de Toulouse.

La démarche a été dès le début une démarche « partagée et prospective » dans une logique de développement et d'aménagement durable. Elle a abouti à faire se rencontrer, réfléchir et débattre près de 300 personnes au cours d'une quinzaine de comités de pilotage et ateliers de travail.

Du 8 janvier 2007 au 11 février 2008, les huit comités de pilotage ont réuni une centaine d'élus (en moyenne 20 élus par comité), une dizaine de personnes publiques associées (Etat, Région, Département, ...) et une vingtaine d'autres partenaires et techniciens locaux.

Du 11 mai au 10 octobre 2007, les huit ateliers de travail ont réuni 80 élus (en moyenne 10 élus par atelier), une quarantaine de personnes publiques associées et une quarantaine d'autres partenaires et techniciens locaux.



Atelier déplacements



Atelier agriculture



Atelier habitat

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT, présente le projet politique des élus du territoire du SCOT pour les quinze ans à venir :

- Il fixe le cap à suivre pour l'aménagement du territoire des treize communes du SCOT
- Il propose un cadre de référence pour les décisions d'aménagement et développement des partenaires locaux.
- Il sera affiné et enrichi dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations Générales (DOG), qui déclinera plus précisément les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs affichés.



Atelier économie



Atelier équipements

Le PADD du SCOT du Savès : mettre en cohérence les différentes échelles territoriales

Communes, Communautés de Communes, Pays, Aire urbaine de Toulouse, SCOT voisins, Départements, Région.

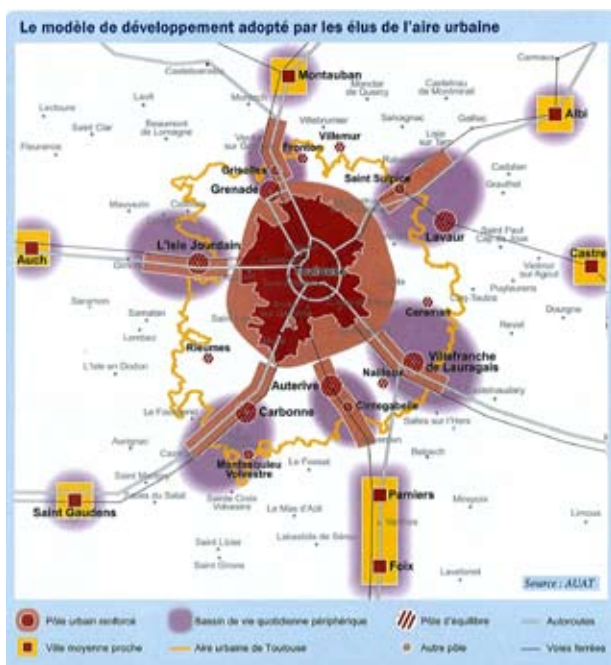
Le PADD du SCOT du Savès : rendre lisible les politiques globales d'aménagement et l'organisation spatiale qui en découle
Habitat - Économie - Déplacements - Loisirs - Paysage - Environnement.

NOTRE AMBITION POUR LE TERRITOIRE

+ 10 000 habitants environ à l'horizon 2020

A. Conforter le rôle de pôle d'équilibre du territoire du SCOT, entre le Gers et l'Aire Urbaine de Toulouse.

- Affirmer le rôle de ville-centre de L'Isle Jourdain
- Poursuivre la structuration de Fontenilles en tant que bourg-centre
- Maintenir le ratio de 1999 de 1 emploi pour 3.7 habitants



B. Préserver et valoriser le potentiel de notre territoire pour les générations futures

- Se développer tout en préservant la qualité du territoire
- Prendre en compte l'identité des paysages, des formes urbaines des villes et villages et du patrimoine bâti rural et urbain comme support de l'attractivité du territoire et de l'urbanisme du futur.
- Préserver les richesses environnementales et la biodiversité en réponse à la forte attente de la population en matière de nature et à la nécessité d'économiser les ressources naturelles.

Les différents SCOT de l'aire métropolitaine



Plusieurs SCOT sont lancés sur les territoires de l'aire métropolitaine en plus de ceux de l'aire urbaine toulousaine.

Source : DRE Midi-Pyrénées

C. Mettre en place une nouvelle organisation du territoire.

- Faire évoluer le fonctionnement du territoire pour répartir la croissance de manière équilibrée
- Organiser les complémentarités territoriales
- Renforcer les rôles de Monferran-Savès et Pujaudran comme pôles relais de services
- Affirmer les fonctions de proximité des autres bourgs et villages pour un accueil de qualité...

LES 13 COMMUNES DU SCOT

Recensement 1999:

12 598 habitants (avec Frégouville)
5200 logements environ

Estimation 2007

17 200 habitants environ (avec Frégouville)

Prévision 2020:

28000 habitants, soit un besoin de près de 6600 nouveaux logements à produire de 2007 à 2020

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU PADD

Objectif 1 : intensifier le développement économique pour rester un territoire équilibré en matière d'emplois.



Zone d'activité du Pont Perrin

- Localiser et aménager de nouvelles zones d'activités et accompagner les mutations des zones existantes. Maintenir un ratio d'emploi local élevé soit 1 emploi pour 3,7 habitants. A titre de comparaison : un territoire d'ortoir a un ratio de 1 emploi pour 5 habitants, les 4 SCOT de l'aire urbaine de Toulouse se fixent un objectif de 1 emploi pour 3,5 habitants.
- Maintenir un tissu commercial et artisanal vivant. Adapter ainsi l'offre à l'évolution de la demande et freiner l'évasion commerciale vers la Haute-Garonne.
- Maintenir une activité agricole bien présente comme force économique locale.

Objectif 2 : maintenir la mixité sociale en permettant à l'ensemble de la population de trouver un logement adapté à ses revenus.



Nouveau quartier à l'Isle-Jourdain

- Développer une offre de logements diversifiés (location et accession à la propriété) avec un objectif minimum global de 20 % de logements aidés pour les nouveaux programmes de construction.
- Accompagner et amplifier le renouvellement urbain dans les centres: reconquête de logements vacants,

changement d'affectation de bâtiments, réhabilitation de l'habitat vétuste ou insalubre.

- Mieux utiliser l'espace afin d'économiser les ressources foncières. Quatre leviers d'action :
 - La dynamisation du renouvellement urbain
 - La maîtrise des extensions urbaines
 - La diversification des formes d'habitat
 - La définition d'une politique foncière
- Prévoir des extensions d'habitat en cohérence avec les différents modes de transports.

Objectif 3 : renforcer la trame paysagère naturelle et agricole, garante de la qualité de notre territoire.



Sentier de Saint-Jacques de Compostelle

- Identifier, protéger et mettre en relation les espaces d'intérêt écologique (zones humides, vallées, bois, haies ...)
- Mieux utiliser la ressource en eau pour l'économiser et assurer sa pérennité et répondre aux besoins actuels et des générations futures.
- Développer l'accès du public à la nature (bases de loisirs, sentiers de randonnée ...)
- Affirmer une politique énergétique (incitations à l'utilisation des énergies renouvelables, maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments publics ...)



Sentier des bords de la Save



Ecole maternelle de Lias

Objectif 4 : poursuivre l'équipement du territoire au niveau communal et inter-communal pour répondre aux besoins de la population.

- Développer les structures d'accueil pour les enfants : écoles, crèches, centres de loisirs.
- Mutualiser les équipements dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs pour les rentabiliser.
- Une offre spécifique devra être étudiée pour répondre aux besoins des 8-18 ans et des personnes âgées.
- Renforcer le rôle central de L'Isle Jourdain et Fontenilles dans les domaines de la santé et du social.
- Travailler en réseau avec les villes voisines pour répondre aux besoins d'équipement qui dépassent le bassin de vie.



Ecole de Fontenilles



Pistes cyclables à Fontenilles

Objectif 5 : prendre en compte les différents modes de déplacement dans les politiques d'urbanisme.

- Développer les transports en commun et améliorer les relations entre les différents modes de déplacement (voiture, vélo, bus, train, piéton) en lien avec les Autorités Organisatrices des Transports (Conseils Régional et Départemental)
- Localiser les nouveaux quartiers de façon à favoriser les déplacements non motorisés ou les transports en commun collectifs.
- Limiter les déplacements en voiture et organiser le stationnement et la circulation dans les bourgs = un urbanisme de proximité.
- Tenir compte des nuisances du trafic routier (bruit, pollution, insécurité) dans les aménagements futurs.



Gare de Lisle-Jourdain

LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE

Dans le cadre de l'élaboration de notre SCOT, et pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole dans la réflexion, nous avons chargé la Chambre d'Agriculture du Gers de réaliser un diagnostic agricole sur le territoire.

→ **L'agriculture poursuit sa fonction économique au service du territoire**

Ce diagnostic confirme la forte proportion de l'activité agricole sur le périmètre du SCOT, avec 350 actifs dans ce domaine, plus particulièrement dans les productions céréalières. L'agriculture connaît chez nous les mêmes difficultés qu'ailleurs pour renouveler ses actifs.

Cela se traduit par une diminution constante du nombre d'exploitations et par un accroissement de leur taille.

→ **L'agriculture continue à influencer l'environnement quotidien des habitants et améliore ses pratiques**

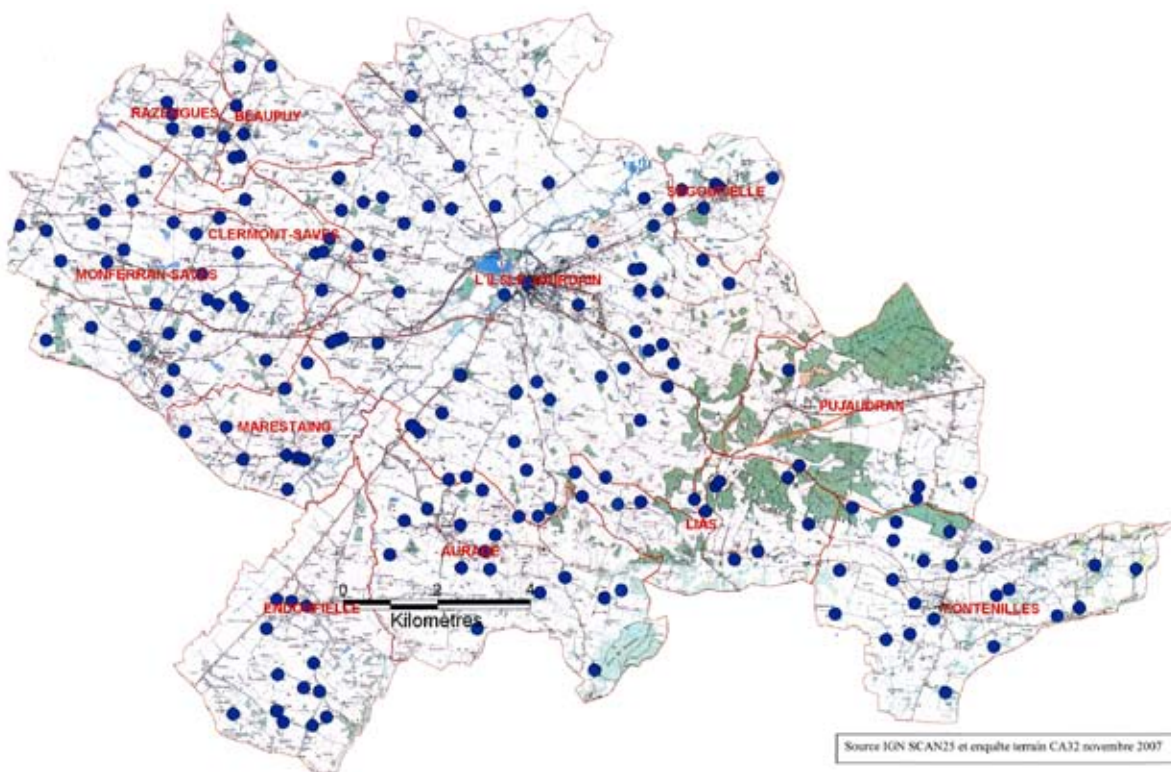
L'agriculture céréalière a façonné les paysages des communes du territoire. Et tout laisse à penser qu'elle conservera son importance dans les années à venir. Pour cela, elle devra relever le défi de la préservation de l'environnement et notamment en regard de la qualité de l'eau qui est un enjeu majeur.

Toutefois, le diagnostic met en lumière quelques points de vigilance que le SCOT devra prendre en compte :

- La dispersion croissante dans les sièges d'exploitation qui augmente leur vulnérabilité dans les projets d'urbanisme. Il faudrait par exemple prévoir des zones d'exclusion autour des exploitations céréalières pour éviter les nuisances pour le voisinage.
- La circulation des engins agricoles s'accroît du fait de l'éloignement des parcelles. Il devient nécessaire d'adapter le réseau routier à ces déplacements.
- La ressource en eau doit être valorisée et les surfaces irrigables préservées. De nouveaux aménagements des parcelles, et plus largement des changements de pratiques pourront intervenir.
- Les parcelles conduites en mode de production bio devront être intégrées dans la réflexion

D'une façon plus générale, à l'échelle du territoire du SCOT, certaines terres sont moins favorables à l'activité agricole et se tournent déjà vers d'autres usages. Mais une grande partie de la zone conserve un fort potentiel agricole qu'il convient de conforter pour rester compétitif à l'échelle du département. Ces données doivent guider nos réflexions dans le cadre des futurs projets d'aménagement.

Carte de localisation des sièges d'exploitation du territoire du SCOT des Coteaux du Savès



NB : La commune de Frégouville n'apparaît pas car elle est entrée dans le SCOT après la réalisation de cette étude.

ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21* LOCAL

Dans le prolongement du SCOT, les élus du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès ont souhaité développer une réflexion de type Agenda 21. Une étude préalable a été réalisée, en avril 2008, par les élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan (promotion « Stratégie Territoriale et Action Locale »).

Les étudiants ont rencontré une centaine de personnes résidant et/ou travaillant sur le territoire du SCOT et une trentaine d'élus. A partir des informations collectées, ont été identifiés les points forts et les points faibles du territoire et plusieurs scénarios envisagés.

Le caractère agréable du cadre de vie de notre territoire fait l'unanimité au sein de la population, mais sa situation frontalière avec l'agglomération toulousaine entraîne une forte pression démographique et de nombreuses mutations. Un des défis majeur sera de ne pas se faire

absorber par l'agglomération, devenant ainsi une zone urbaine banale.

Pour relever ce défi, notre territoire devra développer son économie et les équipements devront être maîtrisés et utilisés comme des outils pour son développement.

Cette étude confirme que notre territoire possède de nombreuses opportunités pour avoir un avenir souriant mais il est absolument nécessaire de faire dès maintenant des choix et de se mettre d'accord sur un projet de développement fédérant le territoire, notamment sur la politique d'urbanisme.

** Un AGENDA 21 est un programme politique engageant les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès. Ce programme doit permettre de concevoir un projet de développement durable à l'échelle d'un territoire.*

PROCHAINS RENDEZ-VOUS : LES ATELIERS DU DOG

Le premier atelier de travail s'est déroulé le 7 juillet à Lisle-Jourdain sur la trame agricole, naturelle et paysagère.

La trame agricole, naturelle et paysagère et le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale localise dans l'espace le projet intercommunal d'urbanisme : habitat, zones d'activités, zones commerciales et équipements majeurs de rayonnement intercommunal, il met en cohérence ces politiques et organise les déplacements.

Le SCOT peut également identifier et cartographier :

- des espaces qui sont clairement dédiés à l'activité agricole,
- les points forts du paysage qui caractérisent un territoire
- les coupures vertes entre les zones d'urbanisation
- les milieux accueillant de la biodiversité : tant en surfaces qu'en terme de liaison entre eux et de corridors écologiques permettant la circulation des espèces.
- Les espaces pour l'accès public à la nature
- Les espaces de loisirs

Ces espaces, validés collectivement par les Elus du Syndicat Mixte peuvent alors faire l'objet de prescriptions spécifiques.

QU'EST-CE-QUE LE DOG ?

Le DOG est le Document d'Orientations Générales du SCOT qui fixe les grandes orientations et prescriptions qui s'imposeront, au niveau communal, aux documents d'urbanisme et grosses opérations d'aménagement dans un principe de compatibilité.

Le second volet de cet atelier plus axé sur l'agriculture se déroulera le 17 septembre à 14h à Auradé.

Les ateliers suivants porteront sur :

- l'économie : le 22 octobre 2008 à 14 h à Ségoufielle
- l'habitat : le 19 novembre 2008 à 14h à Pujaudran
- les mobilités : le 17 décembre 2008 à 14h à Monferran-Savès
- les équipements : le 21 janvier 2009 à 14h à Fontenilles

Pour toute information sur l'organisation de ces ateliers, contactez :

- Christel Dandieu au 05 62 07 49 31
Syndicat Mixte des Coteaux du Savès
Mairie de Lias - 32600 Lias

ou

- Jacqueline Bertaina et Françoise Mauxion
au 05 61 29 81 64
Réseau PARCOURIR
12 rue Lejeune - 31 000 Toulouse
reseauparcourir@orange.fr